



DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de BEAUVAIS
CANTON DE CHAUMONT EN VEXIN
mairie.loconville@orange.fr

COMMUNE DE LOCONVILLE
60240

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2021

Convocation : 18 février 2021

Membres en exercice : 11
Membres présents : 09
Membres absents : 02

Affichage : 18 février 2021

L'an deux mil vingt et un, Le vingt-trois février à dix-neuf heures,
les membres du conseil municipal de la commune de LOCONVILLE légalement
convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle de la maison du village, sous
la Présidence de M. Serge STEINMAYER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

MM. Serge STEINMAYER, Maire, MM. Philippe GAUTIER, Rémy RICHARD et Mme Patricia
LE MAITRE adjoints au maire, Mme Isabelle MIFKOVIC,

MM. Charles GAUTIER, Franck LEVEAU, Mme Véronique LEFEUVRE, et M. Xavier
SAMAIN,

Absents excusés : M. Olivier CASSEGRAIN qui avait donné pouvoir à M. Rémy RICHARD,
M. Mathias LAURE.

Après approbation du procès- verbal de la réunion précédente, Monsieur le maire ouvre
la séance.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Patricia LE MAITRE.

**OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET (folio
042021)**

Vu l'article L.1612-1 du CGCT, l'exécutif de la collectivité peut jusqu'à l'adoption du
budget engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼
des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Considérant les dépenses d'investissements à venir,

Considérant le vote du budget courant mars 2021,

Considérant les crédits d'investissements ouverts en 2020 (cf tableau ci-dessous)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et
représentés,

APPROUVE l'ouverture de crédit,

CHARGE M. le maire de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du
budget.

Comptes	Crédits ouverts 2020	Crédits à ouvrir 2021
20	8 000	2 000
21	274 000	68 500
TOTAL	282 000	70 500

NOUVELLE OFFRE VIDEOPROTECTION DES ESPACES ET DES BATIMENTS PUBLICS (folio 052021)

Un nouveau projet d'installation d'un système de vidéoprotection et son contrat de maintenance a été réceptionné en mairie.

La société Ateka ingénierie à Beauvais a fait une étude de faisabilité, et proposé une analyse des offres pour la mise en place de ce projet.

Vu la qualité de l'offre d'installation,

Considérant l'intérêt économique de la proposition commerciale,

Considérant la proximité géographique de la société de Net Thelle Informatique à Beauvais, (N.T.I)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE L'offre de la société N.T.I,

ACCETE ET VALIDE la proposition commerciale soit 47 487.96€ HT,

ACCETE ET VALIDE la proposition de maintenance annuelle soit 2900€ HT.

CHARGE M. le maire de signer les documents nécessaires.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA VIDEOPROTECTION DES ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS (folio 062021)

Le Conseil municipal souhaite demander une subvention pour la mise en place de la vidéoprotection dans le village.

Il s'agit de la sécurisation des espaces et bâtiments publics.

le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de mettre en place la vidéoprotection des espaces et bâtiments publics,

DEMANDE un diagnostic justifiant la vidéoprotection,

PREVOIT un financement composé de la Subvention du Conseil départemental à hauteur de 39 % +10% et le reste en fonds propres.

APPROUVE cette demande de subvention au département,

ACCETE le devis de l'entreprise Net Thelle Informatique à Beauvais, (N.T.I)

à Beauvais et son descriptif technique,

CHARGE, Mr Le Maire de constituer le dossier et de le transmettre au référent de la gendarmerie puis au département.

Montant H.T.	47 487,96€
Subvention Département 39%+10%	23 269,00€
Fonds propres	24 218,96€

LOGEMENT LOCATIFS ET REVALORISATION DES LOYERS 2021 (folio 072021)

Le loyer des logements locatifs, ainsi que celui des garages doivent être révisés au terme de chaque année, selon l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

En ce qui concerne 2021, à titre exceptionnel, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de ne pas réviser l'ensemble des loyers de la commune, logements et garages,

CHARGE Mr le Maire de transmettre cette décision aux locataires ainsi qu'au centre des finances publiques.

TERRAIN CADASTRE C N°402 RUE DU PERE GALLET (folio 082021)

Un administré a formulé une demande en Mairie afin de savoir si la commune pourrait vendre le terrain communal C N°402 rue du Père Gallet.

M. le maire explique que l'ensemble des terrains communaux restant disponibles, feront l'objet d'une approche plus globale du patrimoine foncier pour une mise en valeur afin d'attirer de jeunes ménages.

Actuellement nous constatons une diminution du nombre d'habitants lié au desserrement des familles.

Une réflexion globale à moyen terme devra être mise en œuvre permettant d'offrir des ensembles locatifs ou en accession à la propriété abordables.

Vu l'exposé de M. le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE cette réflexion globale à moyen terme,

REFUSE de vendre cette parcelle individuellement,

CHARGE m. le maire de transmettre l'information.

DEMANDE D'ACQUISITION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN : 1 RUE DE LIANCOURT ST PIERRE (092021)

A réception d'une demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme, M. le maire soumet aux membres du conseil la déclaration d'intention d'aliéner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE, de ne pas préempter les terrains appartenant à :

M. DUMEAU et Mme LAVOYE, parcelle cadastrée :

○ Section Y N° 43,

CHARGE M. Le Maire, de signer les documents s'y rapportant.

PERMANENCES INFOS/ENERGIES

La communauté de communes du Vexin-Thelle située à Chaumont en Vexin, au 6 rue Bertinot Juel, espace Vexin-Thelle, met en place **une permanence Info Energie** à destination des habitants du territoire.

La prise de rendez-vous est à effectuer auprès de l'ADIL de l'Oise (17 rue Jean Racine, 60000 Beauvais 03 44 48 61 30).

Les rendez-vous se tiendront dans les locaux de la CCVT, les 4^{ème} jeudi matin de chaque mois.

Des informations sont affichées en mairie.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Rémy Richard informe les membres du conseil municipal que trois devis ont été demandés pour la réfection de la toiture de la maison du 1 rue de l'église, propriété de la commune. Les travaux seront réalisés cette année.

- Xavier Samain fait le résumé de la réunion de l'association Loconville Art et Patrimoine, qui s'est tenue samedi 20 février 2021.
Les membres ont décidé de programmer les activités normalement, en fonction des conditions sanitaires, elles seront reportées.
Aucune subvention n'est sollicitée auprès de la commune cette année, aucune cotisation à verser pour les membres.
Rendez-vous le dimanche 21 mars pour une marche écologique à l'occasion de l'opération « hauts de France propres » en partenariat avec la communauté de communes du Vexin-Thelle.
Le reste du programmé est affiché dans le tableau de la mairie.

La séance est levée à 20h45.

FAIT ET DELIBERE A LOCONVILLE LE 23 FEVRIER 2021 ET ONT SIGNE, LES MEMBRES PRESENTS.

La Secrétaire,
Patricia LE MAITRE

Le Maire,
Serge STEINMAYER.

